

LES DEMANDES ESPAGNOLES DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Telex Méditerranée est en mesure cette semaine de préciser la réponse de Madrid sur le volet agricole, transmise le 21 mars (voir TM n° 264). La position espagnole diffère radicalement de ce qu'avait proposé la Communauté, il y a quelques semaines. Le dossier agricole devrait être discuté au cours de la réunion ministérielle de juin : il reste beaucoup à faire d'ici là pour rapprocher les positions. L'Espagne refuse non seulement le système des étapes prévu pour les fruits et légumes, mais souhaite en outre contingerer pendant la période transitoire ses importations de produits continentaux (lait, céréales, viandes bovines et porcine sucre) afin de protéger ses producteurs. Ce serait une déception pour les producteurs communautaires qui considèrent comme une aubaine l'ouverture du marché espagnol.

Madrid rejette le système d'étapes pour les fruits et légumes

Les Espagnols rejettent le système d'étape prévu par la Communauté pour les fruits et légumes et demandent une intégration graduelle qui respecte les principes d'équilibre, de réciprocité et de progressivité entre les deux parties, avec l'application des aides communautaires à l'agriculture espagnole dès le début de l'adhésion.

. Vin : La délégation espagnole souligne qu'il n'y a pas de problème spécifique pour ce secteur, compte tenu d'une politique plus restrictive en Espagne que dans la CEE. Ceci permet un meilleur contrôle de l'évolution de la production.

. Matières grasses : L'Espagne demande que la CEE présente très rapidement sa position sur ce secteur. Selon Madrid, l'application de l'organisation commune de marché doit entrer en vigueur dès la date de l'adhésion.

. Céréales et Riz : Un système de surveillance des échanges doit être appliqué pendant la période transitoire, au cours de laquelle les Espagnols suppriment progressivement leur monopole.

. Produits laitiers, Viande bovine, Viande porcine : L'Espagne demande un système de surveillance des échanges, afin de passer sans problème pour les productions espagnoles d'un régime de commerce d'Etat à l'application de la libre circulation, selon les règles communautaires. Des actions de restructurations sont nécessaires pour ces secteurs, dans un contexte communautaire souligne le document. Les Espagnols soulignent l'importance de la viande de porc, qui représente 10 % de la production agricole finale.

. Fruits et Légumes : L'Espagne accepte un système de contrôle des échanges, avec l'application des organisations communes de marché dès la date de l'adhésion. L'Espagne fera un effort pour mettre en place des organisations de producteurs avant même l'adhésion. Un appui financier communautaire dès l'adhésion est fondamental pour soutenir la mise en place de ces organisations de producteurs.

Le rapprochement des prix doit se faire de manière progressive, avec toutefois,

moindre augmentation des prix en Espagne au cours des deux premières années de la période transitoire.

Le système de prix de référence doit être remplacé dès l'adhésion par un mécanisme fondé sur un prix d'offre. Quant au prix de référence, il doit être maintenu au même niveau jusqu'à l'adhésion. La préférence communautaire doit être appliquée à tous les secteurs de l'agriculture.

Mécanismes complémentaires de transition

Les Espagnols acceptent un système de vérification de la convergence entre les deux marchés pendant la période de transition. Comme la Communauté le demandait, cette vérification serait assurée par la Commission européenne.

Pour les produits sensibles, un système de surveillance des échanges serait établi. Les Espagnols demandent l'ouverture de contingents pour le lait, les produits laitiers, les céréales, les viandes bovine et porcine, le sucre et les produits agricoles transformés. Ces contingents seraient établis sur la base de la moyenne des importations en provenance de la CEE pendant une période immédiatement antérieure à l'adhésion. Un régime de contingents sera appliqué également aux importations espagnoles de ces produits en provenance des pays tiers. Le principe de la préférence communautaire sera appliqué dès l'adhésion. Des calendriers d'importation pourront être également établis pour les périodes sensibles.

Actions socio-structurelles

L'Espagne insiste pour que les mesures et les aides communautaires à caractère socio-structurel puissent être appliquées le plus rapidement possible en Espagne. De plus, elle a exposé également la nécessité de programmes spécifiques à mettre en oeuvre dans des zones dont les productions vont subir une dure concurrence de la part des produits communautaires par suite de la libre circulation.

Pour ces zones, il faudrait mettre en oeuvre des programmes spécifiques avec une aide financière proportionnelle à l'ampleur de leurs problèmes structurels. Ainsi certains secteurs espagnols, tels que par exemple ceux de production laitière, de viande bovine et de viande de porc, pourraient supporter l'impact de l'adhésion.

Durée de la période transitoire

Certaines mesures devraient, selon l'Espagne être adoptées dès l'adhésion : il s'agit de l'application des Organisations communes de marché et de la politique socio-structurelle, de l'élimination des discriminations tarifaires et non tarifaires à l'encontre des exportations espagnoles...

Par ailleurs le document espagnol ne mentionne pas la durée précise de la période transitoire. Selon Madrid, il faut tenir compte de la "durée prévue à titre général pour les chapitres les plus importants de la négociation". Ceci s'appliquerait à l'élimination des obstacles aux échanges intra-communautaires, au rapprochement des prix, à l'application du Tarif Douanier Commun...

Le gouvernement espagnol souligne ainsi une fois de plus la nécessité d'un lien entre la durée de la période transitoire pour les produits agricoles et celle prévue pour les produits industriels. Or l'écart entre les deux est considérable, puisque les Dix ont proposé 7 ans pour l'agriculture (en dehors des fruits et légumes) et 3 ans pour l'industrie.
